

AUTORISATION DU PAYEUR POUR DÉBITS PRÉAUTORISÉS (DPA)

- 1. Autorisation de débit du compte. J'autorise par la présente PayPal à émettre des débits préautorisés prélevés sur le compte bancaire (le « Compte ») enregistré dans mon compte PayPal à des fins personnelles ou commerciales. Ces débits préautorisés sont également appelés « DPA ». PayPal peut de temps en temps émettre des DPA, d'un montant en dollars que je lui indique, jusqu'à un maximum de 200 000 \$ CAD. PayPal peut de temps en temps émettre des DPA aux montants et à la fréquence que j'autorise, selon l'accord conclu entre moi et PayPal et/ou certains marchands. Je conviens que, pour enregistrer un compte pour les DPA dans mon compte PayPal, je dois confirmer ce dernier en suivant les trois étapes de la procédure de confirmation de compte bancaire de PayPal qui se trouve au https://www.paypal.com/row/cgi-bin/webscr?cmd=p/dmo/demo_rd_1.
- 2. Annulation. Je comprends qu'il m'est possible de retirer cette autorisation pour les transactions futures en supprimant le compte de mon compte PayPal à partir de l'onglet Préférences sur le site Web de PayPal. Je comprends que la suppression du compte du système PayPal n'affecte pas les virements en attente que j'ai déjà amorcés ou autorisés.
- 4. Période de confirmation. PayPal s'engage à fournir une confirmation écrite de cette autorisation au moins trois (3) jours avant que le premier DPA ne soit débité du compte. Je conviens que cette confirmation écrite peut être envoyée par courriel.
- 5. DPA sporadiques. PayPal est tenu d'obtenir mon autorisation pour chaque DPA sporadique. Je reconnais que, pour autoriser par la suite les DPA sporadiques, je dois confirmer mon identité en saisissant un nom d'utilisateur PayPal et un mot de passe valides lors de la connexion ou par une autre méthode raisonnable. Cela constituera une autorisation valide pour permettre à mon institution financière de débiter mon compte.
- 6. Recours. J'ai certains droits de recours si un DPA n'est pas conforme à la présente autorisation. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement de toute opération de DPA qui n'a pas été autorisée ou qui n'est pas conforme aux dispositions de la présente autorisation. Pour obtenir plus de renseignements sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le www.cdnpay.ca.

- 7. Validation par l'institution financière. Je comprends que mon institution financière n'est pas tenue de vérifier qu'un DPA a été émis conformément aux conditions de la présente autorisation.
- 8. Contrat de biens et de services. La révocation de la présente autorisation ne met fin à aucun contrat de biens et de services que j'ai conclu avec un marchand PayPal ou avec PayPal. La présente autorisation ne s'applique qu'au mode de paiement et n'a aucune incidence sur le contrat de biens et de services qui y est associé.
- 9. Fournisseur de services de paiement de PayPal. Je reconnais que Wells Fargo Banks, N.A. (« Wells Fargo »), est titulaire d'un compte auprès de la Banque Royale du Canada au profit de PayPal, et que Wells Fargo agit en tant que représentant du traitement des paiements de PayPal en ce qui concerne les transactions prévues par la présente autorisation. J'accepte que les renseignements contenus dans la présente autorisation soient divulgués à la Banque Royale du Canada et/ou à Wells Fargo, lorsque nécessaire pour effectuer toute opération de DPA. Je conviens que la présente autorisation est fournie au profit de PayPal, et est accordée à la condition que mon institution financière accepte d'effectuer les prélèvements dans mon compte, conformément aux règles établies par l'Association canadienne des paiements.
- 10. Droits de contestation. Je pourrais contester un DPA uniquement sous les conditions suivantes :
- i) le DPA n'a pas été prélevé conformément à la présente autorisation ; ou
- (ii) la présente autorisation a été révoquée avant que le DPA ne soit initié.

Je reconnais que pour obtenir un remboursement, je dois préparer une déclaration à l'effet qu'une des situations prévues aux alinéas (i) ou (ii) s'est produite et la remettre à la succursale de mon institution financière qui détient mon Compte au plus tard 90 jours civils après la date à laquelle le DPA personnel contesté a été porté à mon Compte, et au plus tard 10 jours ouvrables après la date à laquelle le DPA d'entreprise contesté a été porté à mon Compte.

Après le délai prévu dans cette section, je conviens de régler tout litige relatif à un DPA seulement avec PayPal.

Je certifie être la personne ayant le droit d'autoriser les retraits sur le compte.

Lier une carte de débit ou de crédit

Protégez les informations sur votre carte lorsque vous effectuez des achats.

Lier un compte bancaire >

Nous virerons vos paiements vers votre compte bancaire.



MODES DE PAIEMENT



Solde PayPal

277,54 \$ Disponible



Vica.

Crédit ••••7027